

## **COMMUNE DE VERNIER**

### **CONSULTATION PUBLIQUE**

#### **Projet de plan directeur communal (PDCoM) et plan directeur des chemins pour piétons (PDCP)**

Le plan directeur communal est un document d'urbanisme qui définit les options de la commune en vue de gérer son développement. Il traite de nombreux domaines : habitat, activités, espaces publics, mobilité, milieux naturels, environnement, énergie, etc. Il a pour but de définir une vision à moyen terme (10-15 ans) de l'évolution souhaitée et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Il s'inscrit dans le cadre du plan directeur cantonal.

L'entrée en vigueur du plan directeur cantonal en 2015 oblige les communes à mettre à jour leur planification directrice.

Le plan directeur communal inclut également le plan directeur des chemins pour piétons.

#### **Le contexte**

Vernier dispose d'un plan directeur communal datant de 2007. Afin d'intégrer l'avis de la population, sa mise à jour a été initiée par une démarche participative alimentant le cahier des charges. D'autres consultations des habitants ont eu lieu dans divers quartiers sur des projets spécifiques. Par ailleurs, cette révision a été l'occasion d'intégrer de nouvelles thématiques telles que notamment la santé, la nature en ville et l'adaptation au changement climatique. En effet, dans un contexte de développement urbain induisant de profondes mutations au sein des quartiers, les autorités communales ont souhaité mettre au cœur du projet territorial, la santé et le bien-être des habitants.

#### **La consultation publique**

En application de l'article 10 al. 5 et 6 LaLAT (L1 30), la Ville de Vernier en collaboration avec le Département du Territoire (DT), engage **une consultation publique de 30 jours, du 6 octobre au 4 novembre 2020** sur le projet de plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons.

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

- **à la mairie de Vernier**, 9, rue du Village (horaires : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h) Tél. 022 306 06 06
- **au département du territoire (DT)**, réception de l'Office de l'Urbanisme, 5 rue David-Dufour, 5<sup>ème</sup> étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00) Tél. 022 546 73 00
- **sur internet** à l'adresse suivante : <https://www.ge.ch/suivre-plans-amenagement-procedure>

Les observations relatives au projet de plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons doivent être adressées par écrit, au plus tard 4 novembre 2020, à la Mairie de Vernier ou au Département du territoire.

**Une séance d'information publique est organisée le lundi 5 octobre 2020 à 20h00 à la salle des fêtes d'Avanchet-Salève, rue François-Durafour 17 – 1220 Les Avanchets. COVID-19 : selon la fréquentation de la manifestation, le port du masque pourra être exigé durant toute la durée de l'événement. La Ville de Vernier se réserve le droit d'annuler la séance en fonction de l'évolution des règles en vigueur (veuillez consulter le site de la Ville de Vernier : [www.vernier.ch](http://www.vernier.ch))**